

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1079 Rect.

présenté par  
M. Letchimy  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11 DUODECIÉS, insérer l'article suivant :**

La première phrase du dernier alinéa de l'article L. 141-6 du code rural et de la pêche maritime est complété par les mots : « et d'au moins deux représentants des associations de protection de l'environnement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les SAFER ont pour vocation de jouer un rôle de plus en plus important dans la préservation de l'environnement. De ce fait il est proposé de modifier la composition du conseil d'administration et de l'ouvrir aux instances ayant compétences en matière environnementale.